

DÉCISION DU MAIRE N° M 2026-02-01

Objet : Tarification de l'activité de la Maison Pour Tous « Sophrologie Seniors »

Le Maire de Gournay-sur-Marne (Seine-Saint-Denis),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Délibération n°2023-10 du 16 février 2023 relative à la Création de catégories de tarifs pour certains ateliers, activités, évènements ou sorties organisés par la Ville,

Vu la Délibération n°2024-73 du 4 décembre 2024 relative à la Modification des catégories de tarifs pour certains ateliers, activités, évènements ou sorties organisés par la Ville,

CONSIDÉRANT la volonté de proposer des activités aux Gournaysiens,

DÉCIDE

Article 1 : de fixer le montant de l'activité de la Maison Pour Tous « Sophrologie pour les seniors » du 19 février 2026 selon le tarif unique B de la grille, soit 5 €.

Fait à Gournay-sur-Marne,
Le 16 février 2026

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Compte-tenu de la publication le : 16 février 2026

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.

